

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.

édité par nos soins
25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Gérard MANDVILLE

NUMERO

SUPPLEMENT AU N° 5

Mercredi 1er mars 1989

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial INSERM.

A TOUS LES ADHERENTS

*Votez pour les élections
aux C.S.C.R.I.
du 13 au 23 mars.*

PAGE 2
PAGES 3-4

PAGES 5-6-7

PAGES 8-9

PAGE 10

PAGES 11-12

PAGES 13-14

PAGES 15-16

PAGES 17 à 20
PAGES 21-22

- EDITO - POUR L'ACTION
- PREMIERES REMARQUES ET PROPOSITIONS DU SNTRS- CGT A MR LAZAR CONCERNANT LA CAMPAGNE DE MOBILITE A L'INSERM
- COMPTE RENDU ENTREVUE INSERM/SYNDICATS DU 30/1/89 SUR LE RENOUVELLEMENT DES CAP INSERM.
- HYGIENE ET SECURITE : BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES PAR L'INSERM SUR IMPULSION DU CCHS. CE QU'IL RESTE ENCORE A FAIRE...
- POUR UNE BONNE PREPARATION DU 43ème CONGRES DE LA CGT : LISEZ LE PEUPLE, ABONNEZ-VOUS.
- PETITION DECLASSER EN HAUSSE : DEJA 650 SUR 2600 SELON L'INDICE INSERM.
- COMPTE RENDU RENCONTRE FERC-CGT/MINISTERE DE LA RECHERCHE DU 27/1/89.
- ELECTIONS AUX C.S.C.R.I. : BREF RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN C.S.C.R.I. -CALENDRIER DES ELECTIONS-.
- PROFESSION DE FOI ELECTIONS C.S.C.R.I. ILE DE FRANCE.
- DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL CGT A PROPOS DU 8 MARS

Pour l'action

Dans cette période, où vont s'ouvrir les 180 concours internes, les ITA sont très préoccupés par l'inadéquation des concours au reclassement.

La pétition que nous republions ici rencontre un bon écho et est massivement signée là où elle a été présentée. Nous pensons que la signature de cette pétition doit être une première étape dans la mobilisation des personnels afin d'obtenir une négociation avec la Direction Générale sur la forme que devrait prendre une véritable procédure de reclassement sous le contrôle des personnels (Pourquoi pas une manifestation au siège de l'INSERM pendant une réunion de négociation ?).

En lisant le compte rendu de l'entrevue INSERM/Syndicats sur les CAP, vous verrez que les concours ne peuvent que subir de nouveaux dérapages (liste d'experts étendue à tout le personnel, concours inter-EPST, candidature interdite aux plus de 50 ans...) que d'amertume en perspective. A nous de la transformer en action revendicative.

La nouvelle procédure de mobilité, elle aussi, apporte bien des déceptions : nous livrons ici notre première réaction (lettre au D.G.), nous vous sollicitons pour publier des réactions à chaud sur les problèmes que vous avez rencontrés. Une réunion de nos élus en CAP est prévue le 2 mars, n'hésitez pas à les contacter, ils sont là pour se faire l'écho de vos problèmes, pour vous défendre et c'est bien ainsi qu'ils conçoivent leur rôle.

Vous trouverez aussi dans ce SNTRS-INFO l'état des discussions avec le Ministère concernant les aménagements statutaires. Il est clair que sans intervention des ITA et Chercheurs, rien ne sera obtenu.

Le SNTRS-CGT a fait des propositions pour de réelles avancées sur le statut, les rémunérations et les carrières. Elles doivent faire l'objet de débats dans les laboratoires et services et de propositions d'actions diverses à décider avec les personnels.

SNTRS25, rue de Chevreuse
91400 ORSAY

Tél : 69 07 60 13

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ORSAY, le 14 février 1989

SECTION NATIONALE INSERMMonsieur LAZAR
DIRECTEUR GENERAL de l'INSERM
101, rue de Tolbiac
75013 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

La campagne Mobilité des ITA, nouvelle formule, a été lancée comme prévu début janvier. Nous aurons l'occasion d'en faire le bilan dans quelque temps avec vous au CTPC, mais d'ores et déjà nous voulons attirer votre attention sur certains points, en écho aux réactions déjà recensées.

La première remarque porte sur les critères d'attribution de ces postes. En dehors du fait, certes anecdotique mais déplaisant, de la publication de cette liste sans une information préalable aux unités et services, certains d'entre eux paraissent assez privilégiés et d'autres s'étonnent de ne pas y figurer. Comme nous l'avions déjà exprimé en CTPC, il nous paraît utile pour l'ensemble de la Communauté Scientifique d'avoir connaissance des critères qui ont conduit l'Administration dans son choix.

Ceci aurait l'avantage de lever bon nombre d'ambiguïtés. Vous savez que nous dénonçons depuis plusieurs années une approche par trop instrumentale des ITA. L'attribution sans transparence des postes confirme pour nous la tendance à utiliser le potentiel ITA pour faire pression ou pénaliser des Unités en cas de problèmes, que ceux-ci soient exprimés ou non.

Nous pensons que les "messages" doivent emprunter d'autres voies. Pour les laboratoires, c'est au niveau des instances d'évaluation que doivent s'exprimer les évolutions souhaitables.

Comme il avait été annoncé, cette liste est par niveau et non par corps. Mais le découpage nous pose un problème de fond assez important, à savoir le clivage opéré entre Assistant Ingénieur et Technicien Supérieur. Nous voudrions vous rappeler qu'avec un niveau Bac les agents sont recrutés Technicien et au niveau supérieur (Bac + 2), Assistant Ingénieur. Comment définissez-vous la fonction Technicien Supérieur ? De plus la différence de fonction entre un Ingénieur de Recherche et un Assistant Ingénieur

nous paraît bien grande et le regroupement proposé source d'incompréhensions ; ce fait est encore aggravé par un descriptif très succinct du poste, uniquement par rapport au domaine et non pas le profil du poste demandé.

Le comble est pour la filière Administrative où aucun niveau n'est précisé. Cela nous semble faire fi de ce que représente une fonction et la qualification y afférent.

Nous voulons aussi vous informer que plusieurs directeurs répondent, dès la prise de contact des agents, que le poste n'est pas ouvert à la mutation et qu'il existe déjà quelqu'un sur place pour celui-ci. Nous connaissons bien les problèmes des hors statut ou vacataires dans les laboratoires, mais soit ces directeurs ont eu des assurances quant à la possibilité d'ouvrir des postes aux concours externes, soit la philosophie de la procédure leur a échappé. En tout état de cause, cela nous paraît mal augurer de la réussite de la procédure.

Une autre réponse, très fréquente, surtout au niveau Ingénieur, est la demande de personnel déjà formé, même dans des domaines assez récents comme la Biologie Moléculaire. La formation est une des missions de l'Institut, les unités la conçoivent sans trop de problèmes pour les Chercheurs statutaires, et les étudiants, mais apparemment n'est vraiment pas prise en compte pour les ITA. D'ailleurs la Sous-Commission du CTPC à ce sujet n'est toujours pas mise en place...

Nous sommes attachés autant que vous à ce que cette nouvelle procédure donne le maximum de satisfaction à tous. Aussi, dans le but d'avoir des éléments pour dresser le bilan, nous vous demandons d'instaurer une fiche d'appréciation que les agents pourraient remplir pour les CAP. Cette fiche devrait être envoyée à tous les agents pour que ceux qui ont essayé de muter puissent faire leurs remarques afin d'améliorer la procédure à l'avenir.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre meilleure considération.

Pour la Section Nationale INSERM,
D.LAGRANGE.



*
* COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE INSERM/SYNDICATS *
* DU 30 JANVIER 89 SUR *
* LE RENOUVELLEMENT DES C.A.P. INSERM. *
*

Syndicats représentés : SNCS-FEN, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC,
CFTC, SNTRS-CGT.

Le but de cette réunion était de fixer un calendrier d'élection pour le renouvellement des CAP rendu nécessaire par le passage d'agents dans les premières classes de certains corps d'ITA.

Sur proposition du SNCS-FEN et du SNTRS-CGT, le calendrier suivant a été adopté :

- Réunion des CAP actuelles avant la fin du printemps (ceci était un point primordial pour nous), qui siègeront pour :
 - la sélection professionnelle -87-88-89,
 - les avancements de grade au choix -89,
 - les changements de corps -88,89,
 - la mobilité (application d'une nouvelle procédure),
 - le détachement de chercheurs dans les corps des ingénieurs,
 - les échelons accélérés -89 (pour les 1ère classes, la Direction de l'INSERM demandera à la Fonction Publique de pouvoir faire siéger les corps supérieurs ex. : la CAP des IR2 pour les IE1),
 - le changement de grade au choix pour les grades où il est prévu des examens de sélections professionnelles,
 - les litiges éventuels.
- Tenue des concours internes également avant la fin du printemps (l'arrêté d'ouverture des concours est à la signature au MRT). Voir en annexe 1, la répartition par corps et par BAP, ainsi que les dispositions diverses.
- Début juin : lancement du processus électoral partiel des CAP ITA (soit toutes sauf celles des AI et des CAR qui seront prorogées jusqu'en 1991, ainsi que les CAP de chercheurs). Publication des listes électorales.
- Mi-septembre 89 : dépôt des candidatures. Et poursuite du processus électoral

En octobre 1991 : élection de toutes les CAP afin de remettre en concordance leur mandat et donc leurs dates d'élection.

Un projet de calendrier annuel est soumis à notre réflexion : il s'agit de fixer pour les années à venir, les périodes de recrutement, promotion et mobilité des ITA (voir annexe II). Faites-nous parvenir vos commentaires.

ANNEXE 1

CORPS	- BAP -			TOTAL
	1	2	3	
IR	11	3	5	19
IE	32	2	2	36
AI	20	2	12	34
TR	17	2	11	30
AJT	15	2	12	29
AAR			8	8
SAR			18	18
AJA			6	6
	95	11	74	180

Cette répartition a été déterminée par la Direction en fonction du nombre de candidatures aux concours internes des deux dernières années.

Dispositions diverses :

- Il est prévu de désigner au moins 1 membre dans chaque jury qui aura siégé dans le jury de l'an passé (problème de cohérence). Nous avons insisté sur l'importance des critères de qualification.
- Une fiche résumée, rédigée par le candidat (type fiche résumée des concours chercheurs) sera remise à chaque membre du jury.
- Au cas où un agent d'un autre EPST serait reçu à un concours INSERM, une affectation INSERM lui serait proposée à partir des laboratoires prioritaires établie pour la nouvelle procédure de mobilité.
- Experts : ainsi qu'il avait été annoncé, tous les personnels statutaires INSERM figureront sur la liste des experts.
- Listes complémentaires : il sera possible de nommer des agents sur listes complémentaires en cas de défection de candidats au concours interne mais aussi au concours externe (donc avec affectation du poste).

ANNEXE II

PROJET DE CALENDRIER ANNUEL I T A

MOIS	RECRUTEMENTS	PROMOTIONS
SEPTEMBRE		Feuilles de note
OCTOBRE		Ouverture, sélection professionnelle
NOVEMBRE		Oraux, sélection professionnelle
DECEMBRE		C A P
JANVIER	1ère période de mobilité	Ouverture, concours interne
FEVRIER		
MARS	CAP mobilité, 2ème période de mobilité	Oraux, concours internes
AVRIL	Fin de mobilité interne	Fin de concours internes
MAI	Ouverture, concours externe	
JUIN	Retrait des dossiers	
JUILLET		
AOUT		
SEPTEMBRE	Epreuves écrites	
OCTOBRE	Oraux, concours externes	Ouverture, sélection professionnelle
NOVEMBRE		Oraux, sélection professionnelle
DECEMBRE		

Hygiène et Sécurité :

Bilan des actions entreprises par l'INSERM sur
impulsion du C.C.H.S. Ce qu'il reste encore
à faire ...

La mise en place d'une politique d'hygiène et Sécurité et de médecine du travail est une réalité, l'INSERM en avait besoin et il était anormal que dans un organisme de recherche médicale ces domaines soient inexistantes.

Un examen rapide des objectifs et des bilans peut être fait.

L'HYGIENE ET LA SECURITE

L'objectif premier est, dans ce domaine, la prévention des agents vis à vis des risques rencontrés dans le travail. Les risques sont les mêmes que tous les risques professionnels, mais aussi particuliers, spécifiques aux techniques de la recherche en biologie et en santé.

La prévention des risques passe par plusieurs voies :

- la formation des agents.
- la mise en place de structures d'examen des conditions d'environnement et de travail.
- la détection et la connaissance des risques spécifiques.
- la coordination permanente avec la médecine de prévention.

La prévention ne saurait être limitée à la connaissance des risques et à la formation des agents, elle doit contribuer à leur élimination et en arriver à la notion de moyens nécessaires pour cela. Elle est liée aussi à la politique scientifique, la connaissance et la réflexion sur les risques potentiels de tout nouveau protocole.

Les structures.

Elles sont à la fois locales, liées aux unités, et nationale. Sur le plan local, dans chaque laboratoire ou service, existe un correspondant de l'hygiène et de la Sécurité qui n'est pas responsable du respect des bonnes conditions hygiène et sécurité, mais qui assure la liaison entre les laboratoires et leurs agents et le Comité Local d'Hygiène et Sécurité. Celui-ci organise l'animation en hygiène et sécurité du travail et, annuellement, doit organiser la visite des unités de son secteur, avec un ingénieur d'hygiène et sécurité et un médecin de prévention. Ces structures ne peuvent jouer un rôle que si les personnels connaissent leur existence et leurs prérogatives et "s'en servent".

La structure nationale, Comité Central d'Hygiène et Sécurité est chargée de la réflexion et de la synthèse en liaison avec la médecine de prévention et le bureau d'hygiène et sécurité du travail (qui regroupe les Ingénieurs HS). Il prend connaissance des rapports et des demandes émanant des Comités Locaux et des laboratoires et élabore des propositions en vue d'améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité du travail.

Dans ce sens, on peut citer la mise en place de groupes de réflexion sur les différents risques cliniques, biologiques ; le travail de ces groupes de réflexion, en collaboration avec la médecine de prévention et le Bureau d'Hygiène et Sécurité a abouti à la diffusion de plusieurs documents d'informations spécifiques. Certains ont été publiés dans INSERM-ACTUALITE, d'autres ont été diffusés sous forme de brochure dans les laboratoires par l'intermédiaire des correspondants H.S. On peut citer des textes sur la prévention des risques biologiques, chimiques, sur l'emploi des hottes, sur les produits de substitution...

En plus, il a été rédigé un livret d'accueil sur les risques et leur prévention pour les entrants dans les laboratoires ; la décision que chaque arrivant dans un laboratoire de recherche assiste à un "stage" local destiné à le sensibiliser aux problèmes de sécurité du travail, commence à être appliquée.

Le côté positif se résume donc, dans la pratique, à la mise en place d'un réseau de structures d'animation, de réflexion et d'examen, associés à un Bureau d'Hygiène et Sécurité et un Service de Médecine du Travail. Ceci a débouché sur un certain nombre de réalisations et de réflexions, mais c'est insuffisant car, si on veut évaluer correctement les risques spécifiques à la recherche en biologie et assurer une prévention vraiment efficace, il faut aller plus loin.

Il est d'abord essentiel que les Comités Locaux puissent assurer des visites efficaces des unités de leur secteur et que leurs rapports concernant les conditions locales soient réellement répercutés au C.C.H.S. afin que celui-ci puisse en faire la synthèse et pose les problèmes, propose les solutions ou la recherche de solutions. En effet, il est prévu que la médecine de prévention puisse engager un travail prospectif quant à la détection de nouveaux risques.

Un autre point, dont l'incidence sur les conditions de travail est important, est l'extension des techniques de biologie moléculaire dans la recherche biologique. En théorie, quand un protocole relevant de ces techniques est envisagé, il doit être soumis à une commission nationale qui peut ou non l'autoriser et ensuite en imposer les conditions d'expérimentation (laboratoire P (x)). En réalité, dans certains endroits, la procédure n'est pas respectée, avec les dangers que cela peut comporter ; les agents dans ce cas, aidés par les sections syndicales, doivent se mobiliser et alerter le CLHS, le Conseil de laboratoire, exiger des moyens, informer le syndicat et en tout état de cause tout faire pour rompre le silence.

En ce qui concerne le SIDA, le propos n'est pas de mettre en cause les travaux nécessaires, mais d'être attentifs à ce qu'ils se déroulent sans danger pour les travailleurs qui y sont impliqués. Pour cela, la Direction de l'INSERM connaît les unités qui sont impliquées dans ces domaines : rapports scientifiques des unités, demande de budgets particuliers. Il serait là souhaitable que les listes des laboratoires concernés soient remises au C.C.H.S. afin que les moyens nécessaires à leur travail dans de bonnes conditions puissent être évalués et que les CLHS concernés puissent s'assurer que les agents concernés soient bien avertis des risques spécifiques à leur travail.

En fait, la prévention efficace de risques encourus passe par une bonne information des agents sur leur travail et sur tous les problèmes inhérents à celui-ci. Il passe aussi par la prise de conscience de tous les ITA et Chercheurs que les problèmes de prévention sont des problèmes de tous les jours et qu'il est nécessaire, puisque la structure de contrôle et d'animation existe, de s'y impliquer et de leur faire jouer pleinement leur rôle.

Lisez LE PEUPLE

ABONNEZ-VOUS...

Pour une bonne préparation
du 43ème congrès de la CGT
(du 21 au 26 mai 89 à MONTREUIL)

A TOUTES LES ORGANISATIONS DE LA C.G.T.

U R G E N T E T I M P O R T A N T

/ COMMANDE DES DOCUMENTS PREPARATOIRES AU 43EME CONGRES CONFEDERAL,
/ PUBLIES PAR "LE PEUPLE"

A PARTIR DE LA MI-FEVRIER, PARAITRONT LES DOCUMENTS PREPARATOIRES
AU 43EME CONGRES CONFEDERAL :

ORIENTATION / ACTION / ACTIVITE - BILAN FINANCIER
PUBLIES PAR "LE PEUPLE".

L'OBJECTIF FIXE PAR LE C.C.N. EST LA TENUE DU PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE CONGRES DE SYNDICATS, ASSEMBLEES DE SYNDIQUES, POUR DONNER A LA PREPARATION DU 43EME CONGRES TOUT LE RELIEF NECESSAIRE QU'IL MERITE.

UN EFFORT TOUT A FAIT EXCEPTIONNEL DOIT DONC ETRE ACCOMPLI POUR METTRE CES TROIS NUMEROS A LA DISPOSITION DU MAXIMUM DE MILITANTS, AFIN QUE LES DEBATS S'ENGAGENT SUR LA BASE DES TEXTES DE LA DIRECTION CONFEDERALE.

C'EST AVEC CE SOUCI QUE LE BUREAU CONFEDERAL ET LA DIRECTION DU "PEUPLE" ONT DECIDE D'UN EFFORT EXCEPTIONNEL POUR CONSENTIR AUX ORGANISATIONS DE LA C.G.T. UN PRIX VERITABLEMENT PREFERENTIEL :

- LES TROIS NUMEROS : **50** FRs (AU LIEU DE 87 FRs),
- LE NUMERO : **30** FRs (AU LIEU DE 37 FRs).

LES COMMANDES DEVRONT PARVENIR AU "PEUPLE" LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ET AU PLUS TARD LE 10 FEVRIER 1989.

IL EST INDISPENSABLE DE PRENDRE DES MAINTENANT TOUTES LES DISPOSITIONS POUR DEBATTRE ET DECIDER DES COMMANDES DANS TOUTES NOS ORGANISATIONS.

LE BON DE COMMANDE PUBLIE EN DERNIERE PAGE DU "PEUPLE" PEUT ETRE UTILISE, EN TENANT COMPTE DES NOUVEAUX TARIFS.

LE SECRETARIAT DU BUREAU CONFEDERAL.

MONTREUIL, LE 26 DECEMBRE 1988

DECLASSEMENT EN HAUSSE = DEJA 650 SUR 2600 SELON L'INDICE INSERM

Le déclassement des ITA dans les organismes de recherche est aujourd'hui reconnu par tout le monde. Il y a 10 ans, sauf pour les ITA qui les vivaient quotidiennement, les symptômes de ce mal chronique étaient niés malgré les efforts constants du SNTRS-CGT. Des années de lutte, le recensement de 82, l'excellent niveau des candidats examinés aux concours ont contraint la Communauté Scientifique, la Direction et les Ministères à se rendre à l'évidence.

Quoi de neuf aujourd'hui ?

- L'Assemblée Nationale est contrainte de voter des transformations d'emplois supplémentaires au moment d'examiner le budget de la Recherche.
- Le Conseil d'Administration de l'INSERM reconnaît que plus de 25% des ITA sont déclassés (soit 652, mais la réalité est probablement au delà).
- Le Directeur Général s'engage à faire 200 promotions pour 1989 (180 au concours interne + 20 par la CAP au choix)

Alors tant mieux, même si ce n'est pas encore suffisant. Mais il faut rendre à César ce qui est à César :

- ... Les moyens débloqués d'abord : alors, quand on veut, on peut ?!
c'est donc bien une question de choix ; et ceux qui sont à l'origine du changement de choix, ce sont bien les ITA et leurs organisations syndicales.
- ... Et puis s'il y a 200 promotions possibles, c'est parce que les personnels sont déclassés. Ce sont donc eux qui doivent en bénéficier.

Pour cela, ne recommençons pas les erreurs passées :

- * le concours interne n'est pas adapté à la résorption du déclassement. Pourquoi pas une Commission Paritaire de reclassement -type ancienne Commission de Dérogation- travaillant sur des critères homogènes, sur une évaluation dans le contexte professionnel et dressant des listes durables.
- * toutes les règles administratives qui opèrent déjà un premier tri sur l'âge ou l'ancienneté dans le grade, ne sont pas tolérables. Ce n'est pas sur des critères pareils qu'on évalue les priorités au reclassement, de plus l'ancienneté des ex 2B-2D n'est pas correctement prise en compte.
- * ne rajoutons pas d'erreur non plus, et réservons les promotions INSERM aux ITA de l'INSERM ! Aujourd'hui, il est prévu que les ITA du CNRS, de l'INRA puissent se présenter aux concours internes INSERM.

200 promotions, c'est un début : continuons la mobilisation pour en avoir autant dans les années à venir et contraindre à des engagements pour un véritable plan de reclassement. Les moyens dégagés pour ce reclassement ne doivent pas dispenser d'une revalorisation des carrières et des rémunérations pour l'ensemble du personnel. Faisons en sorte que le reclassement se fasse dans les meilleures conditions. Signons et faisons signer la pétition ci-jointe.

LES SOUSSIGNES ONT PRIS CONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT DE LA DIRECTION DE L'INSERM D'EFFECTUER 200 CHANGEMENTS DE CORPS EN 1989. C'est un début pour permettre le reclassement des ITA qui, selon la dernière estimation, concerne plus de 25% du personnel, soit 650 ITA.

Des moyens supplémentaires doivent être dégagés pour poursuivre cet effort jusqu'à résorption du déclassement.

D'ores et déjà les soussignés demandent :

- Des formes adaptées pour effectuer le reclassement. Le concours interne n'est pas la meilleure ; une Commission Paritaire de reclassement devrait permettre de garantir des critères homogènes, une évaluation individuelle dans le contexte professionnel, une estimation objective des agents déclassés.
- La levée de tous les barrages administratifs de type âge, ancienneté qui opèrent de fait un premier tri injuste avant même que les agents puissent être évalués.
- La priorité des promotions INSERM pour les agents INSERM.
- L'ouverture de négociations sur ces questions et un plan de reclassement.
- La revalorisation des carrières et des rémunérations pour l'ensemble des ITA.

NOM Prénom	Unité ou Service	SIGNATURE

Compte rendu de la rencontre entre une délégation de la FERC et le Ministère de la Recherche le 27 janvier 1989.

La délégation de la FERC, à sa demande, a été reçue par Mr CURIEN.
Elle est intervenue auprès de celui-ci sur trois thèmes :

- l'insuffisance des moyens pour la Recherche (crédits, postes de Chercheurs et d'ITA...),
- le fonctionnement des organismes et les restructuration en cours,
- le statut et les carrières.

Elle a insisté sur l'ouverture de négociations sur toutes ces questions.

Le Ministre, dans ses réponses, s'est voulu rassurant.
Cependant, tant les décisions prises que les projets du gouvernement où les moyens (insuffisants) mis en oeuvre sont en contradiction avec ces déclarations.

Sur le budget de la Recherche

Le Ministre s'est efforcé de convaincre que le budget 1989 marquait une volonté réelle d'accroissement de l'effort de recherche en crédits et en postes.

La délégation lui a fait remarquer que la priorité affichée pour la Recherche était pour les organismes publics, très relative et qu'il fallait comparer le budget prévu avec les besoins réels des organismes. Nous restons très loin d'un budget permettant le développement de la Recherche publique. Cette priorité n'est réelle que pour la Recherche industrielle et passe par le développement du crédit d'impôt, sur l'utilisation duquel aucun contrôle sérieux n'est fait.

A notre critique sur l'insuffisance des créations de postes Chercheurs et surtout ITA, le Ministre répond qu'il est satisfait du rythme de création de postes de Chercheurs. Concernant la nécessité de créer plus de postes d'ITA, il s'est déclaré d'accord et a indiqué qu'il favoriserait la création de postes de haut niveau (Ingénieurs et Techniciens supérieurs), sans préciser cependant la portée de l'effort qui serait fait dans ce sens dans les prochaines années.

Nous avons insisté plus particulièrement sur le levée du gel qui touche actuellement la moitié des postes d'administratifs. Le Ministre a répondu que cela était difficile à plaider car il ne voyait pas de spécificité des administratifs de la Recherche.

Fonctionnement et structures des organismes

Mr CURIEN affirme que sa philosophie générale est qu'il n'entend pas réformer de manière profonde les organismes, ni toucher de manière fondamentale aux statuts des personnels.

La délégation a fait remarquer qu'à l'INRA le processus de filialisation en cours met en cause l'intégrité de l'organisme. Le Ministre n'a pas semblé au courant de ce problème (!). Son chef de cabinet quant à lui a justifié cette pratique.

Concernant les instances scientifiques et plus particulièrement l'abrogation des textes de 1986 réduisant leurs compétences et le rôle des élus, le Ministre ne savait pas qu'il y avait une telle demande faite par plusieurs syndicats au CNRS et à l'INSERM (!). Il a renvoyé à plus tard la réponse sur ce problème.

Statuts

Le Ministre a précisé qu'aucune réforme d'ampleur n'était prévue. Plus loin il indiquait qu'il se contenterait de gommer les aberrations dans son fonctionnement. Il apparaît très nettement, tant dans les propos du Ministre que dans ceux des directions d'organismes, que si modifications statutaires il y a, elles ne porteraient que sur des points de détail.

Concernant les Chercheurs

Le Ministre espère pouvoir se raccrocher aux réformes en préparation pour les enseignants du supérieur. Répondant à l'une de nos questions, il a indiqué qu'il ne prévoyait pas de mise en place de régime indemnitaire spécifique aux Chercheurs, il pensait plutôt à des mesures visant à une modification de la pyramide des emplois chercheurs qui serait

différenciée selon les disciplines. En clair : des perspectives de carrière différentes selon les disciplines pour les Chercheurs.

Concernant les ITA

Selon le Ministre le dossier est plus difficile à plaider. Il ne pense pas pouvoir obtenir d'amélioration pour les catégories, "attention à la contagion". La seule perspective pour eux se trouve dans les projets gouvernementaux concernant la Fonction Publique. En résumé :rien de plus pour les ITA. Ils n'en sont pas même aux premiers contact MRT-Fonction Publique pour ce qui concerne l'application aux EPST de la réforme de la catégorie C.

Plan de transformation d'emplois

Selon le Ministre une telle perspective n'est pas à l'ordre du jour. Il tentera d'obtenir des transformations d'emplois d'ITA chaque année, au niveau de ce qu'il a obtenu pour 1989.

En conclusion

La démarche du Ministre et du Gouvernement va à l'encontre du développement de la Recherche publique car ils refusent de partir des besoins en hommes et en crédits et de tenir compte des réalités du travail de recherche aujourd'hui.

Autant au Ministère que dans les organismes, les responsables ne sont prêts à discuter que des détails. Aucune discussion n'étant possible sur les orientations, ni sur les réformes nécessaires.

Cela montre l'urgence de l'intervention des personnels pour imposer au Ministre et aux Directeurs d'organismes l'ouverture de véritables négociations sur la base des revendications exprimées par les personnels en liant l'avenir des organismes, la finalité de ceux-ci, leur nécessaire développement à l'intérêt des personnels.

Elections aux C.S.C.R.I.

Un bref rappel :

Qu'est-ce qu'un C.S.C.R.I. ?

LES CONSEILS SCIENTIFIQUES CONSULTATIFS REGIONAUX INSERM (CSCRI)

Dans le cadre de la régionalisation, il a été créé ces conseils en 1984, structure spécifique à l'INSERM. Ces conseils sont composés de 16 membres élus pour 4 ans et sont constitués dans chaque région qui a au moins 4 unités INSERM. A l'heure actuelle il y a 9 régions (Alsace, Aquitaine, Ile de France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) de taille variable (Ile de France regroupant environ 50% du potentiel INSERM). Les missions sont définies dans l'arrêté du 26.9.1984 et peuvent se résumer ainsi :

Animation : Il étudie au plan régional tout en respectant les prérogatives des instances nationales, les perspectives de développement de la recherche bio-médicale et de la santé. Il établit un rapport de conjoncture et de prospective tous les deux ans.

Coopération : Il doit favoriser les coopérations entre les formations INSERM, mais aussi avec l'ensemble des partenaires régionaux, autres organismes de recherche, structures universitaires, hospitalières, médicales et médico-sociales, ainsi qu'avec les entreprises industrielles en vue de développement d'actions de valorisation.

Coordination : Il étudie régionalement les perspectives en matière d'emploi (mobilité volontaire, réinsertion, Formation Permanente), d'équipements lourds et d'immobilier.

Il doit coopérer avec les instances régionales pour la réalisation de ces perspectives.

Il coopère avec les instances locales d'hygiène et sécurité et émet des avis sur la mise en oeuvre de la politique d'action sociale de l'organisme à l'échelon régional.

C.S.C.R.I

le calendrier des élections -

- 27 JANVIER : Affichage des listes des électeurs dans les administrations déléguées,
- 27 FEVRIER : Date limite de dépôt des candidatures auprès des administrations déléguées régionales et du bureau des élections pour la région ILE-DE-FRANCE,
- 27 FEVRIER : Clôture du délai de réclamation contre les listes électorales adressées aux administrateurs délégués régionaux,
- 2 MARS : Réunion des commissions centrales et régionales de contrôle des opérations électorales pour examen des réclamations contre les listes électorales et validation des candidatures,
- 7 MARS : Date limite de dépôt des professions de foi auprès des administrateurs délégués régionaux ou du bureau central des élections pour la région ILE-DE-FRANCE,
- 7 MARS : Diffusion des listes électorales complémentaires,
- 13 MARS : Mise en place du matériel électoral,
- 23 MARS : Clôture du scrutin régional et central,
- 29 MARS : Dépouillement régional et central.

Malgré nos protestations, celui-ci n'était pas négociable. Les délais de vote en particulier sont très courts, ce qui laisse peu de temps pour faire campagne et s'assurer d'une bonne participation.

Dès réception du matériel électoral, votez et faites voter.

Pour faciliter les débats avec les personnels nous publions dans ce SNTRS-INFO, la profession de foi Ile de France dans laquelle on trouvera les thèmes de la campagne électorale.

ÉLECTIONS AUX CONSEILS SCIENTIFIQUES CONSULTATIFS RÉGIONAUX INSERM (C.S.C.R.I.)

L'INSERM, le CNRS, l'INRA sont des organismes nationaux qui constituent un atout original dans le dispositif de Recherche Français. C'est en effet le moyen de mettre en oeuvre une politique de Recherche cohérente au service des besoins de la population et de la Nation. Cette cohérence, gage d'efficacité et d'équilibres ne doit pas impliquer obligatoirement la centralisation. C'est pourquoi, pour nous, les Conseils Scientifiques Consultatifs Régionaux INSERM constituent un complément indispensable à cette cohérence nationale. Pendant les 4 années à venir, (durée du mandat des CSCRI), des tendances déjà observables vont se confirmer, à savoir le poids de l'Europe et des régions dans le dispositif de Recherche.

Le développement de coopérations internationales, l'expression des réalités régionales ne doivent pas conduire à un éclatement des organismes nationaux. C'est indispensable et nous nous attacherons à développer la vie des CSCRI en ce sens.

Quelles sont les missions du C.S.C.R.I. ?

Elles sont définies officiellement de façon précise. En résumé :

Animation. Il étudie au plan régional, tout en respectant les prérogatives des instances nationales, les perspectives de développement de la recherche bio-médicale et de la santé. Il établit un rapport de conjoncture et de prospective tous les deux ans.

Coopération. Il doit favoriser les coopérations entre les formations INSERM, mais aussi avec l'ensemble des partenaires régionaux : autres organismes de recherche, structures universitaires, hospitalières, médicales et médico-sociales, ainsi qu'avec les entreprises industrielles en vue de développement d'actions de valorisation.

Coordination. Il étudie régionalement les perspectives en matière d'emploi (mobilité volontaire, réinsertion, Formation Permanente), d'équipements lourds et d'immobilier.

Il doit coopérer avec les instances régionales pour la réalisation de ces perspectives.

Il coopère avec les instances locales d'hygiène et sécurité et émet des avis sur la mise en oeuvre de la politique d'action sociale de l'organisme à l'échelon régional.

Composition. Il est entièrement élu. Sa composition se veut le reflet des acteurs de la Recherche. Les ITA y sont cependant sous-représentés à notre avis (4 élus sur 16), et le poids des directions trop important.

Vous votez aujourd'hui pour vos représentants dans le collège des ITA. 9 régions sont dotées d'un CSCRI : il tient à vous que partout la CGT puisse vous y défendre.

Après 4 ans de fonctionnement, bilan critique

C'est un bilan marqué par 2 périodes. Dans une première phase, la mise en place des CSCRI a permis l'expression des réalités régionales à partir desquelles une véritable déconcentration a été opérée (rapport de conjoncture et prospective, création d'unités pour 2/3 en province...). Les contacts recherchés avec les partenaires ont permis un début de reconnaissance de la réalité INSERM en Région, débouchant sur des relations contractuelles, des conventions etc... Les principaux domaines dans lesquels le CSCRI joue un rôle de coordination concerne les équipements et l'animation scientifique.

Quant aux transferts technologiques, il est confirmé que ceux-ci ne s'opèrent que si le tissu industriel régional existe. En effet,

l'INSERM ne peut se substituer aux responsabilités des industriels.

Dans la 2ème phase (en général ces 2 dernières années) une nette dérive apparaît : dans un contexte de régression financière, les groupes de pression régionaux ressurgissent, les relations contractuelles deviennent "alimentaires". La transparence et la démocratie en prennent un coup : certains membres des CSCRI sont dépossédés des éléments de la décision, voire de la décision elle-même. Il n'est pas question pour nous de se contenter d'un CSCRI chambre d'enregistrement. Ni d'un CSCRI courroie de transmission des directives nationales et caution démocratique d'un autoritarisme de plus en plus marqué de la Direction Générale.

Selon nous, les évolutions souhaitables

* En ce qui concerne l'INSERM et sa politique régionale.

Bon nombre d'entre vous ont entendu parler de projets d'Instituts, de plateaux technologiques ou de "politique de site". Ce sont à la fois les évolutions de la Recherche (outils, approches pluridisciplinaires) et les volontés de restructurations qui poussent à ces regroupements. Ministère et Directions d'Organismes affichent la nécessité de constituer des pôles régionaux entraînant des abandons et une carte nationale des disciplines ou domaines affectés à chaque région. On assiste déjà à des compétitions entre régions, à des fermetures de laboratoires sur la seule justification que leur domaine n'entre pas dans le partage des tâches régionales. Si cette tendance est plus sensible au CNRS et à l'Université, le SNTRS-CGT pense que cela ne peut être sans conséquences sur le développement de l'INSERM et les Ingénieurs, Techniciens et Administratifs avec les Chercheurs doivent prendre la mesure de ces projets.

Pour faire face à l'ensemble de ses missions l'INSERM ne peut se cantonner à des critères de compétition internationale ou de participation au développement économique. L'Institut doit prendre en compte l'état de santé de la population, concourir au droit à la Santé pour tous, être attentif au développement de la prévention, aux risques encourus par une médecine qui ne serait que "réparatrice" et de surcroît à moindre coût.

Il existe des Observatoires Régionaux de Santé qui disposent d'éléments concernant l'état de Santé de la population et les développements

nécessaires en terme de Recherche Médicale. Nous pensons que tous les CSCRI devraient développer des échanges avec ces Observatoires qui sont très demandeurs de collaboration avec l'INSERM.

Enfin, les solutions de regroupement recherchées au nom de l'efficacité méritent pour le moins débat, quand elles ne sont pas carrément dangereuses :

- des plateaux technologiques régionaux seraient créés sous le nom d'URTA (Unités Régionales de Technologie avancée). Si leurs objectifs, leur fonctionnement ne sont pas encore connus, nous sommes résolument attachés à ce que le rôle des Ingénieurs et Techniciens dans le développement technologique soit reconnu.

- concernant la notion d'Instituts : est-ce le seul moyen d'effectuer des coopérations ? Leur généralisation capterait tous les moyens de Recherche disponibles. Pourquoi les fédérations, garantissant l'autonomie des moyens et du développement à chaque équipe, ne sont-elles plus développées ?

Il est par contre tout à fait nécessaire que les partenaires présents sur un pôle de recherche se concertent pour des évolutions cohérentes. La part des financements par les organismes publics doit rester prépondérante, le rôle de la région ne doit pas correspondre à un transfert de charges. De même une réelle coopération européenne ne peut se concevoir sans de solides politiques de recherche et financements nationaux et régionaux.

* En ce qui concerne le fonctionnement du CSCRI et la prise en compte des préoccupations des ITA.

La participation de tous les personnels aux évolutions de l'INSERM en région doit être la plus large possible. La démocratie ne peut se concevoir sans transparence et circulation de l'information.

En Région, les CSCRI devraient aider à une meilleure prise en compte des intérêts des Ingénieurs, Techniciens et Administratifs en fonction des réalités du terrain.

Il en est ainsi en ce qui concerne :

- la carrière des I.T.A. : formation permanente, mobilité, concours etc...
L'affichage national dans tous ces domaines garantit la cohérence, mais l'organisation peut en être déconcentrée. Les stages pratiques, théoriques doivent au maximum se tenir près du lieu de travail. Les épreuves, auditions, ne doivent plus être synonymes de montée en Ile de France. Des outils de connaissance du tissu INSERM régional en matière de disciplines, laboratoires et services, techniques en développement, doivent être à la disposition des personnels.

- Les besoins des Unités et services et les évolutions structurelles : les liaisons entre le CSCRI et les Conseils de laboratoires doivent se développer. C'est à ce niveau que s'expriment les besoins concernant l'emploi, les équipements lourds, les moyens de l'Hygiène et la Sécurité etc... C'est donc à partir des éléments découlant de ce niveau d'expression que le CSCRI doit produire ses analyses et proposer ses priorités. Les CSCRI devraient donner un avis obligatoire, pour transmission aux instances d'évaluation nationales, sur les restructurations envisagées.

- L'environnement social : une véritable politique de construction, de coopération et conventions, devrait être instaurée en matière de crèches, cantines, locaux sociaux, logements... Les CSCRI devraient être l'expression privilégiée des besoins régionaux dans ces domaines et aider à la recherche de solutions... sans tomber dans l'appel au mécénat comme cela s'est vu dernièrement !

Nos élus agiront pour

- * La démocratie, la transparence et la circulation de l'information.
- * La reconnaissance du rôle des I.T.A. dans les équipes, dans le développement technologique, dans la gestion de la Recherche.
- * L'arrêt du développement de l'emploi précaire et la création des postes nécessaires au développement d'une recherche à long terme.
- * Des CSCRI éléments d'une politique régionale en cohérence avec une politique nationale et non filtres supplémentaires ou structuration de lobbies régionaux.

ILS VEILLERONT en particulier :

- * A la mise en place d'une véritable politique décentralisée chaque fois que nécessaire : animation scientifique, formation permanente, concours etc...
- * Aux conséquences des restructurations sur la mobilité des ITA ; aux respects des droits et garanties de chacun.
- * Au développement des moyens pour une véritable politique d'environnement social à l'INSERM.
- * A la mise en place de relations avec tous les partenaires de la Santé, en particulier les Observatoires Régionaux.

ILS DEVELOPPERONT les relations avec les élus des CAP, des instances d'évaluation, des Conseils de laboratoires, des CLHS.

ILS RECHERCHERONT la convergence avec les élus du SNCS-FEN.

ILS S'ENGAGENT A

VOUS INFORMER
VOUS DEFENDRE
VOUS DONNER LES MOYENS DE VOUS DEFENDRE.
VOTEZ POUR LES CANDIDATS DU SNTRS-CGT.

RÉGION ILE-DE-FRANCE

Bilan

La région Ile de France représente à elle seule plus de 50% du potentiel de l'INSERM. Le bilan de la 1ère mandature de son CSCRI confirme notre appréciation initiale ; "une telle taille ne lui permettra pas de jouer un rôle comparable à celui des autres régions". Convaincus de la nécessité d'une réelle déconcentration, nous avons proposé plusieurs CSCRI en Ile de France autour d'implantations INSERM importantes. La Direction Générale a repoussé notre demande, elle envisage seulement des aménagements dans le cadre du règlement intérieur du CSCRI pour démultiplier son action en Ile de France. Toutefois un certain nombre d'actions ont été entreprises, bien que dans certains domaines la région Ile de France n'ait pas été jugée prioritaire :

- Plusieurs clubs thématiques ont été mis sur pied à l'initiative du CSCRI.
- Des actions pour le développement de politiques de site ont été menées, mais elles étaient suscitées par la direction de l'INSERM et ont été réglées à ce niveau.
- Quelques conventions INSERM/Université ont été signées, mais sont peu appliquées.
- Le CSCRI a amorcé des contacts avec le Conseil Régional Ile de France ainsi que l'observatoire régional de la santé.
- Sur le plan formation et hygiène et sécurité, beaucoup de choses restent à faire, néanmoins, sur intervention du CSCRI, un ingénieur hygiène et sécurité supplémentaire a été recruté en région parisienne.

Beaucoup de choses restent à faire, des propositions :

POLITIQUE DE SITE : Ces nombreuses concentrations d'unités INSERM imbriquées dans de multiples combinaisons d'organismes publics et même parfois parapublics, rendent nécessaire la mise en place de politiques de site concertées. Le cas de Villejuif et du cancer, fournit un exemple typique de cette nécessité : c'est un des plus gros potentiel scientifique en France, et peut être même en Europe, qui regroupe l'Université, l'IGR, l'AP, un Centre Claude-Bernard, l'INSERM et le CNRS, où l'on voit ces deux derniers organismes se désengager peu à peu depuis plusieurs années, sur fond de non concertation. Aujourd'hui, si l'on n'y prend garde, un tel état de chose risque d'entraîner des abandons de thématiques.

FORMATION PERMANENTE : Un grand centre de recherche, situé dans un parc paysagé, se trouve déserté par ses équipes de recherche. Alors que les locaux purement INSERM sont rares, au lieu de restreindre le Vésinet à un centre de colloques et séminaires, n'utilisant qu'une partie des locaux, pourquoi ne pas élargir sa vocation à un centre de Formation INSERM, nécessaire à une politique de formation permanente dont les ITA ont besoin ?

UN DEVELOPPEMENT DES CONTACTS AVEC LES INSTANCES REGIONALES est nécessaire afin de mieux assurer la cohésion de l'INSERM avec le milieu social et industriel. Beaucoup d'unités de la région parisienne vivent dans un climat de surpeuplement, un environnement social (crèches, cantines, locaux sociaux...) le plus souvent inexistant. Enquêtes régulières et recherches de solutions sont nécessaires au niveau régional pour impulser une politique au plan national.

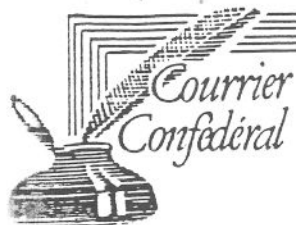
CIRCULATION DE L'INFORMATION : Le CSCRI pourrait là aussi jouer un rôle important comme outil de connaissance du tissu régional et le répercuter aux personnels de la région parisienne sous forme d'une publication mensuelle (il en existe en province).

**En votant pour la liste SNTRS-CGT, vous contribuerez à élire
des représentants ITA dynamiques dans votre Conseil Régional.**

**VOTEZ POUR LES CANDIDATS
S.N.T.R.S. - C.G.T.**

1	Jean-Pierre BAZIN
2	Jean-Pierre PIAU
3	Martine LABBE
4	Annette CHEVALIER
5	Jean-Luc GODELIER
6	Monique KOROBAEFF

IR1	Villejuif
IE2	Cochin
SAR3	Montrouge
IE1	St Louis
AJT2	St Lazare
TR3	Bichat



DECLARATION DU BUREAU CONFEDERAL

8 mars 1989 : Journée nationale interprofessionnelle d'actions
et de manifestations.

8 mars 1989 :

DANS LA LUTTE, AU PLUS HAUT NIVEAU

La CGT appelle l'ensemble des salariés, hommes et femmes de toutes professions, à faire du 8 mars une puissante journée nationale interprofessionnelle d'action, et de manifestations à travers la France.

Cette nouvelle étape de l'action revendicative, permettra d'élargir la mobilisation, de renforcer la combativité, d'exprimer haut et fort la volonté d'agir pour se défendre et imposer des succès.

Elle donnera plus de force aux luttes qui se développent actuellement dans l'enseignement, dans les prisons, chez Renault, dans la navale, dans de nombreuses entreprises du secteur public et privé.

Les femmes salariées ont encore plus de raisons d'agir à cette occasion. Elles sont invitées à le faire massivement, à s'exprimer, à décider elles-mêmes de prendre toute leur place dans les initiatives proposées par la CGT pour rassembler les travailleuses et les travailleurs dans un 8 mars de lutte pour la dignité, l'égalité, les libertés, la justice sociale.

- * Exprimons dans l'action les exigences de chacune et de chacun, à partir des réalités, des besoins de la vie quotidienne au travail et en dehors.
- * Imposons d'autres choix économiques et sociaux. Ils passent prioritairement par le relèvement des salaires, le SMIC à 6 000 F., la reconnaissance des qualifications, la création des effectifs et de vrais emplois durables et qualifiés, de meilleures conditions de travail dans les ateliers, les bureaux, les services, les magasins.
- * Faisons barrage, - il y a urgence - aux projets destructeurs du gouvernement et du patronat qui veulent accélérer la course à l'Europe, et au "socle social minimum" par la déréglementation du travail, l'individualisation, la flexibilité, la précarité généralisée.

Sous couvert de modernisation, de salaire au mérite, d'aménagement du travail, ils s'acharnent à vouloir mettre en pièce les statuts de la fonction publique, les conventions collectives, la législation nationale.

Le projet d'éclatement de la sécurité sociale est remis en chantier.

- * Défendons la santé, les retraites, les allocations familiales,
- * exigeons la taxation de 13,6 % des revenus du capital pour assurer le financement.

Rien n'est utopique. Les milliards dilapidés dans les "affaires" frauduleuses prouvent que l'argent existe et peut être utilisé utilement.

Rien n'est impossible. L'action prouve que des reculs sont imposés et que des succès sont remportés. C'est vrai avec la mise en échec successive du projet d'aménagement du CNPF le 1er décembre, le 10 janvier, le 14 février. L'ultimatum est maintenant fixé au 21 mars.

L'ampleur du 8 mars va peser d'un poids décisif pour empêcher définitivement la signature des autres organisations syndicales et battre le CNPF.

Les résultats obtenus sur les revendications et sur les libertés avec la victoire des 81 de la Seyne/Sur/Mer et des 10 de Renault, qui doivent être réintégrés, prouvent que la justice peut triompher de l'arbitraire par l'action déterminée des salariés et de la CGT.

Il n'y a pas de temps à perdre, pour informer, débattre, décider démocratiquement, du niveau des revendications, de l'action, de la nécessité de se syndiquer et, de s'organiser avec la CGT pour agir et pour gagner.

Le Bureau Confédéral de la CGT appelle l'ensemble des salariés, de toutes catégories, des entreprises privées, des services publics et nationalisés :

- A faire du 8 mars, une grande journée de lutte dans les entreprises, marquée par des grèves, des arrêts de travail, des débrayages discutés et décidés sur les lieux de travail.
- A donner aux rassemblements et manifestations l'ampleur, le dynamisme, la combativité au niveau des besoins et des enjeux.

Dans la région parisienne, les travailleuses et les travailleurs, participeront massivement à la manifestation qui se déroulera :

à 14 H 30 de la république à la Saint-Augustin

Les conditions existent pour assurer le succès d'une puissante journée d'action nationale interprofessionnelle.

Réalisons-les.